

ABONNEMENT

Un an 18 fr.
Six mois 9 »
Trois mois 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne » 20
Réclames, - » 30
Faits divers, - » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dd.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR. SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

UNE MARTYRE

M. Cornély écrit dans le Gaulois :
« Notre confrère, M. Henri Rochefort, nous apprend dans son journal qu'il est allé, avant-hier, inaugurer un orphelinat ouvert à Autouil grâce à la libéralité posthume d'un riche rentier nommé Parent de Rozan.

« Parmi les jeunes orphelines, au nombre de douze, qui s'obattaient gaïement sous les yeux du rédacteur en chef de l'Intransigeant, se trouvait une petite fille de huit ans, nommée Fernando, qu'on venait d'arracher aux griffes des Petites-Sœurs des Pauvres de la Villette.
« Les « nonnes sanglantes » de la Villette, comme les appelle notre confrère, faisaient subir à cette enfant de huit ans un affreux supplice.
« Accroupie sur ses talons, afin de ne pas user les chaises, dont le rempaillage est coûteux, la petite Fernando devait hurler complètement dans sa journée douze chemises de femme. Aussi travaillait-elle tous les jours depuis six heures du matin jusqu'à dix heures du soir et quelquefois minuit. On ne lui donnait à manger que trois soupes par jour, trois soupes qui ne revenaient pas ensemble à cinquante centimes. C'est pourquoi les doigts de la pauvre petite sont ankylosés, ses jambes sont tortues et cagneuses.

« Cependant les tortionnaires de la petite Fernando faisaient payer pour son entretien vingt francs par mois, qui, joints au produit rémunérateur du travail de cette enfant, allaient se perdre dans le torrent d'or qui permet au Pape Léon XIII de se payer des tiaras enrichies de diamants et de nourrir grassement sa faïnéantise.

« Méline aurait dû évidemment intervenir depuis très longtemps; mais il s'en garde bien de peur d'être abandonné par Mackau, l'incendiaire.
« Je ne suivrai pas mon confrère jusqu'au bout de ses déductions, afin de ne pas faire concurrence au député Trouillot, pour qui la vio n'aurait plus d'appas si l'on cessait de faire la guerre au château et à la cure.

« Je me contenterai de le prier d'être assez bon pour nous fournir l'adresse de l'orphelinat ou de l'ouvrier où se passent les scènes abominables qu'il décrit, car nous avons un intérêt particulier, nous autres les « bondieuxards », à ne pas permettre que des pratiques aussi criminelles s'introduisent dans les couvents.

« Je m'engage, d'ailleurs, d'avance, à unir ma faible plume à son grand talent, pour infliger aux tortionnaires de la petite Fernando la fêtrissure qu'elles méritent. »

J. CORNÉLY.

Soyons justes. Le rédacteur de l'Intransigeant n'a pas inventé de toutes pièces l'histoire de la petite Fernando. L'enfant existe, ce qui est déjà bien beau. On n'a inventé que son martyre.

C'est ce qui ressort des entretiens qu'un rédacteur de la Croix a eus avec l'enfant, puis avec les sœurs de l'orphelinat où Fernando L. séjourna huit mois et une dizaine d'orphelins qui l'y ont connu.
Nous espérons que la directrice de cet orphelinat va tenter des poursuites contre le journal calomnieux ? C'est le seul moyen d'en finir avec ces diffamateurs éhontés.
Quand ils se sauront exposés à des condamnations, voire à des dommages-intérêts importants, les calomnieux prendront la résolution de se montrer plus circonspects. Et l'on constatera que, pour eux aussi, la crainte est le commencement de la sagesse.

LE PARLEMENTARISME

On lit dans le Figaro, à propos du discours prononcé au Havre par M. Poincaré :
« Il est visible que M. Poincaré ne se borne pas à désirer une modification de nos mœurs publiques, par la

régularisation des facultés actuellement reconnues aux députés et dont quelques-unes, comme le droit d'interpellation sans frein, sans limite et sans contrôle, agacent parfois jusqu'à l'exaspération les hommes de bonne foi. Il s'est attaqué de front et avec un beau courage au préjugé intolérable, à la fiction ridicule qui veut qu'un député, dès qu'il a été investi de son mandat par le suffrage universel, soit apte à tout, disserte infailliblement sur tout, sache tout sans avoir jamais rien appris, comme on le disait plaisamment des gentilshommes avant la Révolution française.

« Jamais la prétention à l'universelle capacité que s'attribuent naïvement des pharmaciens, des vétérinaires, des médecins et des avocats de province, aussitôt qu'ils ont réussi à piger les votes dans un arrondissement, n'avait été raillée d'une touche à la fois plus légère et plus âpre que dans le discours qui est sous nos yeux.
« Ceci est un pas décisif. L'omnipotence des Parlements est dénoncée comme un mal et comme un péril par les hommes qui ont dû leur succès personnel et l'avancement de leur fortune politique au parlementarisme et qui ont été conduits à cette constatation uniquement par leur patriotisme et par leur bon sens.

A Travers la Presse

M. Lozé et l'Alliance russe
M. Goron raconte dans le Journal comment, en 1890, M. Lozé parvint à arrêter une bande de nihilistes russes qui préparaient un attentat contre le tsar Alexandre III. Notre confrère ajoute :

L'effet fut énorme dans tout le monde officiel russe.
Le soir même, M. de Mohrenheim adressait à M. Lozé la lettre qu'on va lire :

« Paris, le 29 mai 1890.
« Monsieur le préfet et laissez-moi ajouter, bien cher, vrai, et excellent ami,
« Merci de tout cœur ! Le service signalé que vous venez de rendre à mon pays est de ceux qui ne s'oublient jamais et qui sont estimés assez haut, ni jamais être oubliés !
« D'épouvantables malheurs viennent d'être conjurés, grâce à votre incomparable énergie et à l'extrême habileté de vos dispositions. Je ne puis songer sans fremir aux catastrophes épargnées à l'empereur et à la nation entière par l'intervention sympathique du gouvernement français. Ni Lui, ni Elle n'en perdront jamais le souvenir.

« Ma personne est bien peu de chose en pareil cas, mais laissez-moi, cependant, ajouter tout ce que personnellement j'éprouve de bonheur à vous remercier de toute mon âme.
« Il me tarde de vous serrer les mains avec toute l'effusion du plus affectueux et du plus inaltérable attachement, et du dévoilement le plus affectueux.
« Signé : MOHRENHAIM. »

La satisfaction du tsar s'affirma par des témoignages de sympathie aussi nets aussi précis.
Alexandre III voulut que ce fût M. Lozé et non son ambassadeur, qui allât annoncer à M. de Freycinet que Sa Majesté lui confierait le grand cordon d'Alexandre-Nevski.
Les décorations russes nous furent distribuées en grand nombre.
Quant à M. Lozé, qui, quelques mois auparavant, avait déjà reçu le grand cordon de Stanislas pour d'autres services rendus à la Russie, l'empereur lui-même lui envoya un superbe objet d'art.
Peut-être ne commettrai-je pas une indiscrétion en racontant que, peu de temps après, le tsar, qui se trouvait à Copenhague, en causant avec M. R..., le chef de la police russe à l'étranger, lui dit ces paroles :
— Enfin ! la France a donc enfin un gouvernement !

Mariage colonial
De la Petite République :
Un mariage exempt de banalité est celui qui sera célébré à Alger dans la matinée du 16 octobre.
Le marié est M. R..., commis des postes et télégraphes, revenu du Tonkin depuis quelque temps. La mariée est une

jeune Annamite à qui, le jour du mariage, le roi d'Annam, interné en Algérie, tiendra lieu de père.

Les deux époux se sont déjà mariés au Tonkin, mais seulement à la mode annamite. La situation n'étant pas régulière, ils ont recouru à la loi française.

Mêmes monnaies
Du Gaulois :
« Ce ne sont pas seulement les pièces de billon de dix et de cinq centimes qui seront frappées à la Monnaie au moyen des coins reproduisant laquette que vient de présenter M. Daniel Dupuis.
On frappera également, avec la même effigie, deux ou trois millions de pièces de un centime et de deux centimes. Cette menue monnaie est toujours, en effet, d'un usage officiel courant.

Le Trésor, tout d'abord, en a besoin pour payer intégralement ses coupons.
Les administrations continuent à l'utiliser comme appoint.
Enfin, il y a en province, trois catégories de clients qui usent constamment des centimes : ce sont les receveurs des marchés publics, des fabriques d'église et beaucoup de boulangers.

Il y a en effet en France, un grand nombre d'églises où le prix des chaises pour les offices est inférieur à cinq centimes. D'autre part, en beaucoup de petites localités, les places de revendeurs de marchés sont louées un, deux ou trois centimes l'heure.
Enfin, la livre ou le quart de pain, au détail, nécessitent l'emploi des centimes entre boulangers et clients.
D'où nécessité des centimes.

Candidats millionnaires

Du Cri de Paris :

Il existe déjà au Parlement bon nombre de représentants du pays pourvus de sérieux millions.

Nous apprenons maintenant que quelques nouveaux archimillionnaires sont décidés à tenter de la candidature législative et à faire risette au suffrage universel — à charge de revanche.
C'est ainsi qu'à côté de Paris, dans le département de Seine-et-Marne, nous verrons se présenter à Meaux, contre M. Derveloy, député radical sortant, le riche fabricant manufacturier Menier, dont le père, du reste, avait représenté le même arrondissement. A Melun, ce sera M. le comte Greffulhe, ancien député et un des plus grands propriétaires fonciers de Seine-et-Marne, qui se portera contre le député sortant, également radical, M. Balandreau.

On nous signale, enfin, dans une petite sous-préfecture des Basses-Alpes, à Castellane, la candidature de M. le comte de Castellane, fils du marquis, autrefois député du Cantal à l'Assemblée nationale.
Le comte de Castellane, par son mariage possède une fortune immense. Il se présente contre M. François Deloncle, également député sortant, mais opportuniste, celui-là. Il aurait, dit-on, les plus grandes chances de le battre.

Un émule de Chion-Ducollet

Longtemps, la petite ville de Cazals (Lot) n'eut qu'une église bâtie en dehors de la localité, sur un monticule escarpé, d'un accès fort incommode. Il y a vingt-cinq ans, pour parer à cet inconvénient, on a construit, à la grande satisfaction de tous les habitants, une chapelle centrale où se disait la grande messe du dimanche, où se célébraient tous les offices de la semaine et où se faisaient le catéchisme et les instructions du carême.

Le maire de Cazals a trouvé que ce qui avait duré vingt-cinq ans avait assez duré et d'accord avec le préfet, il fait former, il y a quelques jours, manu militari, la chapelle du bourg.

C'est la gendarmerie qui a été chargée d'exécuter ce bel exploit. Le maire n'assista pas à l'exécution, la crâneur n'étant pas son fait. Il se fit seulement représenter par le tambour de ville.

La population, indignée, se rassembla d'abord autour de la chapelle, couvrant de huées les malheureux exécuteurs, puis aux abords de la mairie où elle siffla l'ami du préfet. Mais l'ami du préfet, pas plus à la mairie qu'à la chapelle, n'osa se montrer.

On ne s'en tint pas là. Le dimanche suivant, quelques jeunes gens, au moyen d'échelles, s'introduisirent dans la chapelle. Ils en ouvrirent, toutes grandes, les portes. Aussitôt la foule y pé-

nétra et, sans se soucier des gendarmes, se mit à chanter des cantiques. Dimanche dernier, elle recommença. Rien désormais ne l'arrêtera. Et l'on verra si la protestation ardente d'une population réclamant son droit, ne saura prévaloir contre les stupides rancunes d'un maire persécuteur.
Une circonstance accentue le caractère odieux de ce fait révoltant : c'est que la fermeture de la chapelle a eu lieu au lendemain du dépôt d'une demande adressée au ministre des cultes, et tendant à la faire reconnaître d'utilité publique.

Un discours de M. Poincaré

Au Havre. — Le banquet offert à M. Siegfried. — Discours du vice-président de la Chambre.

On télégraphie du Havre :

Le banquet offert à M. Siegfried, à l'occasion de son élection au Sénat, a eu lieu samedi.
Au dessert, M. Raymond Poincaré, vice-président de la Chambre, a prononcé un discours, au cours duquel, après avoir fait l'éloge de M. Siegfried, il établit un parallèle entre le Sénat, où les électeurs viennent d'envoyer M. Siegfried, et la Chambre de députés et conclut que si une comparaison pouvait être faite entre les débats des deux assemblées, il ne sait si elle tournerait toujours à l'avantage de la Chambre. M. Poincaré en résume la haute sur les règlements et les habitudes parlementaires.

L'orateur se plaint ensuite de l'ingérence des membres du Parlement dans le choix des fonctionnaires et ajoute :
« Les fonctionnaires, réduits aux sollicitations dégradantes, les députés, transformés en courtiers de leurs électeurs, les ministres, forcés de loucher au milieu des intrigues, la justice menacée dans son indépendance et dans son autorité, voilà les résultats les plus visibles de ces empiètements et de ces confusions.

« Arrive-t-il, par bonheur, qu'un gouvernement essaie, comme aujourd'hui, de remettre les choses en place et de rétablir, dans ce pélemêle de tous les éléments, un peu d'ordre et d'harmonie : il paie cher sa témérité ; on ne lui épargne ni les reproches, ni les injures et on ne manque pas de lui attribuer, comme autrefois à Gambetta et à Ferry, des arrière-pensées de réaction. »

Puis M. Poincaré combat les théories socialistes ; il déclare qu'un système social fondé sur la toute-puissance de l'Etat, loin d'être une heureuse nouveauté, serait un effroyable recul et que l'évolution des sociétés civilisées s'est toujours faite au profit de la liberté individuelle et il conclut :

« Aligner dans des professions de foi une multitude de projets fiscaux, administratifs ou judiciaires, c'est un jeu comode pour tous les partis.

« Ce qui est peut-être plus difficile, ce qui est cependant plus nécessaire, c'est de communiquer à une majorité stable les mêmes sentiments et la même volonté ; c'est de mettre un terme, par la discipline, à l'émiettement parlementaire et à l'avortement des meilleures tentatives ; c'est de fonder, entre tous ceux qui participent à la direction des affaires publiques, cette unité de cœur et d'esprit qui est la condition indispensable de l'action commune. »

En terminant, M. Poincaré porte la santé du département de la Seine-Inférieure et de son nouveau sénateur M. Siegfried.

Les méfaits de l'Assistance publique

Un pauvre garçon, nommé Charles Fouillé, épileptique et paralysé, incapable de tout travail, se présentait ces jours derniers aux bureaux de l'Assistance publique, avenue Victoria. Sorti le 4 décembre dernier de l'hospice de Villejuif, avec un maigre pécule de 24 francs, ce malheureux a dû depuis vivre d'aumônes. Désespéré, mourant de faim et de froid, il venait solliciter un secours ou son admission à l'hospice.

On le fit attendre, épuisé et grelottant, pendant quatre heures. Enfin, quand il fut introduit chez le bureaucrate qui devait recevoir sa requête, voici la réponse qui lui fut faite :
« Nous ne pouvons rien faire pour

les épileptiques et les paralysés ; si vous n'avez pas mangé, vous n'avez qu'à aller le soir aux Halles ramasser des trognons de chou. »

Notez que le misérable qui a osé tenir un tel langage est un entretenu de la charité officielle. Pour lui, l'Assistance publique dispose d'un coquet traitement, elle chauffe à grands frais, dans un bureau confortable, ses rhumatismes et ses digestions. Mais pour les épileptiques et les paralysés, elle n'a pas une aumône, pas un asile, pas un pauvre coin où ils puissent aller mourir en paix. S'ils ont faim, « ils n'ont qu'à aller ramasser des trognons de chou aux Halles ! »

Espérons que la clameur d'indignation que soulèvent les méfaits de l'Assistance publique, imposera un prompt et complète réforme.

Si les féroces bureaucrates qu'elle prépose à ses économies ont grand appétit, nous ne demandons pas qu'elle les envoie aux Halles, disputer aux chiens errants leur pitance, mais du moins qu'elle les oblige à gagner à peu près honnêtement l'argent qu'on enlève aux pauvres pour le leur donner.

Un chantage

Derrière la politique anticléricale, voici que le chantage fait son entrée dans la simplo et catholique Bretagne. L'Indépendance Bretonne signale un fait curieux. A la fête nationale de la paroisse de Plouaret, le recteur, M. l'abbé Stephan, eut à défendre son église contre les prétentions ridicules de l'instituteur, qui voulait y commander en maître.

A la suite de ces incidents, les journaux anticléricaux attaquèrent violemment le vénéré recteur, et quelque temps après, une chanson bretonne, ignoble pamphlet dirigé contre le curé et contre la religion, fut répandue dans le pays par les soins d'un comité.

Or, quelques jours avant la publication de ce factum, l'auteur, un nommé Taoc, communiquait au prêtre la chanson qu'il venait de faire, et lui offrait dans une lettre candidement canaille le petit marché suivant : Le comité républicain me donne cent francs de ma chanson ; voulez-vous me donner cent cinquante francs pour la lui refuser ? Naturellement, M. l'abbé Stephan ne répondit pas à cette mise en demeure, qui ne relève que du Parquet ?

SERVICE MILITAIRE DES PRÊTRES

Vendredi se sont terminées, à Lyon, les manœuvres du service de santé qui avaient réuni les médecins militaires de l'armée active, de la réserve, de l'armée territoriale de trois corps d'armée.

Par application de la loi un grand nombre d'ecclésiastiques avaient été convoqués et ils ont été utilisés comme brancardiers.

L'expérience a très bien réussi. Puisque la loi assigne au prêtre ce service spécial en temps de guerre, pourquoi en temps de paix le préparer à servir comme combattant ? Ne serait-il pas plus simple, plus pratique de préparer les séminaristes, dès leur appel sous les drapeaux, à la seule tâche qu'il doivent remplir sur le champ de bataille ?

Oui, mais ce serait aussi plus juste, et c'est pour cela qu'on ne le fait pas.

LES ADJUDICATIONS DE L'ÉTAT

Le ministre du commerce a été saisi à plusieurs reprises de réclamations relatives à l'inapplication du décret du 4 juin 1888, qui fixe les conditions exigées des sociétés d'ouvriers français pour soumissionner les travaux et fournitures faisant l'objet des adjudications de l'Etat.

Le ministre croit donc de voir rappeler aux préfets dans une circulaire qu'il leur adresse qu'en matière d'adjudications le décret du 4 juin 1888 confère aux associations coopératives de production entre

ouvriers français les trois avantages suivants :

1° Lorsque le montant prévu des travaux ou des fournitures faisant l'objet de l'adjudication ne dépasse pas 50,000 fr., ces associations sont dispensées de tout cautionnement ;

2° A égalité de rabais consenti par un entrepreneur ou fournisseur et par une société d'ouvriers, cette dernière doit être déclarée adjudicataire ;

3° Les sociétés d'ouvriers doivent recevoir tous les quinze jours des acomptes sur les ouvrages exécutés ou les fournitures livrées.

Le ministre rappelle en outre que ces prescriptions, spécifiées pour les adjudications de l'Etat sont applicables par analogie aux adjudications des départements et qu'elles ont été expressément étendues aux adjudications communales par la loi du 29 juillet 1893.

Les tableaux d'avancement

Cette année, les commissions de classement chargées de dresser les tableaux d'avancement pour les officiers de la marine seront composées ainsi que suit :

La commission du 1^{er} degré, pour les officiers de marine, sera présidée par le vice-amiral Parryon, qui va quitter le commandement de l'escadre du Nord.

Les membres seront : le vice-amiral Saillardrouze de Lamornaix, chef d'état-major général ; les contre-amiraux de La Bonninière de Beaumont, ancien commandant en chef de la division navale de l'Extrême Orient ; Pougin de La Maisonneuve, ancien commandant en chef de la division navale de l'Atlantique ; de Penfentenyo de Kervéguin, ancien chef d'état-major de l'escadre active de la Méditerranée, remplaçant M. le vice-amiral de Guerville, nommé inspecteur général ; Bienaimé, ancien commandant en chef de la division navale de la mer des Indes ; Courrejolles, directeur du personnel ; les capitaines de vaisseau Bayle, ancien commandant de la division navale de l'Océan Pacifique, et Reculoux, qui vient de rentrer de Terre-Neuve.

La division de Cochinchine ne sera pas représentée dans cette commission, l'un des deux derniers commandants étant en retraite et l'autre n'étant resté à Saigon que pendant quelques semaines.

La commission du 2^e degré sera présidée par le vice-amiral Rieunier et comprendra les deux autres vice-amiraux inspecteurs généraux, MM. Brown de Colstoun et de Guerville, ainsi que le chef d'état-major général et le directeur du personnel.

Pour les officiers mécaniciens, la commission de classement sera la même que la commission du 2^e degré pour les officiers de vaisseau, en y ajoutant M. le mécanicien inspecteur général Guillaume et deux mécaniciens inspecteurs désignés par le sort.

La surveillance des pêches

Le ministre de la marine a soumis à la signature du président de la République un décret portant la création d'un personnel spécial pour la surveillance de la pêche en mer.

Il s'agit de substituer aux gardes-pêche actuels armés militairement par le personnel des équipages de la flotte, des bâtiments construits en vue de la mission qu'ils ont à remplir et montés par des agents spécialement affectés à la police de la pêche maritime côtière.

Cette réforme, tout en réalisant une économie, a surtout pour but de rendre plus efficace la surveillance des pêches.

Elle répond à un vœu de la commission extra-parlementaire de la marine et a été préconisée dans un rapport que le sénateur Huguet a présenté au conseil supérieur de la marine marchande.

Le cadre des nouveaux agents comprend 16 inspecteurs des pêches et 70 gardes-pêche maritimes, formant un personnel civil recruté parmi les marins ayant accompli au moins 3 ans de service dans les équipages de la flotte et âgés de 25 ans au moins et de 35 au plus.

En Espagne

Les enfants des anarchistes exécutés. L'*Imparcial* publie une dépêche très commentée, qui annonce l'arrivée à Barcelone d'un jésuite très connu. Le journal fait allusion au Père Coloma.

Ce religieux aurait reçu d'une dame de haut rang la mission de placer dans un établissement de bienfaisance, pour préparer leur éducation, les orphelins des anarchistes exécutés à Barcelone.

La dépêche ajoute que le jésuite a gardé l'incognito le plus rigoureux pour remplir cette œuvre charitable.

Les Grèves

On télégraphie d'Angers :

Le travail a de nouveau cessé aux ardoisières ; les quelques ouvriers qui étaient descendus jeudi matin aux carrières de Monthibert et des Grands-Carreaux n'y sont pas revenus hier matin, soit que la commission des ardoisières ait trouvé inutile de rallumer les feux pour si peu de travailleurs, soit que les menaces des grévistes aient effrayé ces derniers ; quelques procès-verbaux ont été dressés, mais l'attitude générale des grévistes est calme.

Deux réunions ont eu lieu quotidiennement à la salle de la Maréchère sans résultat appréciable ; la véritable solution ne peut avoir lieu maintenant que lundi, après l'entrevue du juge de paix et des carriers.

Les troupes et les gendarmes sont toujours en permanence sur les carrières.

LE PHARE D'ECKMUHL

C'est le dimanche 17 octobre, qu'aura lieu l'inauguration du phare d'Eckmühl, construit à la pointe de Penmarc'h. M. Turrel, ministre des travaux publics, qui présidera la cérémonie, quittera Paris samedi soir pour se rendre à Quimper, où il arrivera dimanche dans la matinée.

De Quimper, le ministre se rendra par chemin de fer à Pont-l'Abbé et sera ensuite conduit en voiture jusqu'au phare.

Après la visite du phare et de ses engins, un vin d'honneur sera servi dans la salle des machines ; l'allumage du feu-éclair électrique aura lieu ensuite ainsi que la mise en fonctionnement du signal sonore et de tous les appareils.

La cérémonie sera terminée par un bal populaire et maritime au biniou.

Le départ du phare aura lieu à six heures et demie ; le retour s'effectuera par voiture jusqu'à Pont-l'Abbé et par chemin de fer jusqu'à Quimper.

L'ÉVENTREUR DU SUD-EST

On arrêta dernièrement à Tournon, à la suite d'un délit vulgaire, un vagabond qui a été reconnu pour avoir été interné deux fois dans des asiles d'aliénés.

Le juge d'instruction de Belley qui avait eu à s'occuper en 1895 de l'assassinat d'un jeune berger, commis à Bénones (Ain), par un vagabond, a cru reconnaître dans le prisonnier de Tournon l'individu dont le signalement était fourni par les témoins du crime, et l'a réclaté. Quatorze personnes l'ont formellement reconnu.

On croit avoir enfin mis la main sur l'auteur anonyme de huit assassinats de bergers commis depuis trois ans dans les départements de l'Allier, de la Côte-d'Or, de l'Ain, de la Savoie et de la Haute-Loire, du Rhône, de l'Ardeche et du Var.

Un déraillement en Tunisie

On télégraphie de Tunis :

Un grave déraillement s'est produit la nuit dernière sur la ligne de Tunis à Hammam-Lil, du réseau Bône-Guelma, au pont Oued-Milliane, à 20 kilomètres de Tunis.

Une erreur d'aiguillage a causé le désastre. Le tablier du pont défoncé est tombé par morceaux dans la rivière ; la locomotive a brisé les poutres d'acier qui la soutenaient, broyant ou faussant ses propres organes.

Elle repose maintenant sur son cylindre, les roues passant à travers le tablier. Le fourgon qui suivait la machine est broyé, ses tampons arrachés. Deux autres wagons sont fortement endommagés.

Les dégâts matériels sont considérables ; mais on n'a à déplorer aucun accident de personne.

C'est le troisième déraillement qui a lieu au même endroit depuis peu de temps. L'aiguillage y est très minutieux et confié à un manoeuvre qui n'est pas au courant et doit assurer le service de cinq heures du matin à onze heures du soir.

La presse locale réclamait depuis longtemps ; elle prédisait des accidents.

Dernière Heure

M. Félix Faure à Paris

On télégraphie de Rambouillet :

M. Félix Faure, président de la République est parti dimanche matin à 9 h. 13 pour Paris. Le Président de la République va rendre au roi des Belges la visite que celui-ci lui a faite.

M. Félix Faure retournera à Rambouillet par le train qui part à 3 heures de la gare Saint-Lazare.

Assassiné par son cousin

On télégraphie de Clermont-Ferrand :

Cette nuit un meurtre a été commis à Rochevert. Un jeune homme nommé Michel Clermant a été tué, au cours d'une rixe, d'un coup de couteau, par son cousin nommé Michel Macheboeuf. Ce dernier a été arrêté.

Les fêtes d'Arles

On télégraphie d'Arles :

Dimanche ont commencé, à Arles, les grandes fêtes commémoratives du sacre de saint Augustin de Cantorbéry, auxquelles assistent plusieurs prélats français ou étrangers. Ces fêtes dureront trois jours.

Mgr Gouthu-Soulard a quitté samedi son palais d'Aix pour aller recevoir les hauts dignitaires ecclésiastiques.

Il a pris la parole dimanche matin, à la grand'messe, pour leur souhaiter la bienvenue.

Dans l'après-midi, Mgr des Cabrières, évêque de Montpellier, a prononcé un grand discours.

Les ministres espagnols

On télégraphie de Madrid :

Le conseil des ministres s'est réuni dans l'après-midi, et a duré de quatre à huit heures.

Aucune note n'a été communiquée à la presse.

Le conseil a confirmé sa décision de rappeler immédiatement le général Weyler.

Le décret de nomination du maréchal Blanco comme gouverneur général de Cuba n'est pas encore signé.

D'après le *Heraldo*, jusqu'à l'arrivée du nouveau gouverneur général, c'est le général Marin, capitaine-général à Porto-Rico, qui sera chargé de l'intérim.

Le conseil a décidé la nomination de 40 préfets.

Le roi de Siam

Le roi de Siam est arrivé dimanche matin à la gare de l'Est à 7 h. 15.

Le séjour qu'il compte faire à Paris sera dépourvu de tout caractère officiel. Chulalongkorn est descendu dans un hôtel de la rue Pierre-Charron, où des appartements ont été aménagés à son intention.

Il compte rester six jours et en profiter pour visiter avec soin Paris, en simple touriste.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Bulletin météorologique du 11 Octobre

Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.	au-dessus 10°
Ce matin, à 8 h.	au-dessus 5°
Midi, 773 m/m	au-dessus 13°
Hausse, 2 m/m	
Baisse, 2 m/m	
Température minima de la nuit au-dessus 3°	

La journée d'hier

Le temps froid et désagréable de ces jours derniers était loin de nous présager une température comme celle d'hier dimanche. Chacun avait déjà revêtu manteaux et pardessus, tout en maugréant tant soit peu sur la venue prématurée de l'hiver.

Aussi a-t-on salué avec joie le beau soleil qui toute la journée d'hier s'est montré radieux et nous faisait croire au retour des beaux jours.

L'animation a été grande en ville et sur les promenades, en ville surtout, où l'on ne rencontrait qu'uniformes variés des jeunes officiers de toutes armes, allant rendre visite à leurs nouveaux chefs, et aussi, de la gare à l'Ecole de cavalerie, où ce n'était qu'un va-et-vient d'officiers et d'ordonnances conduisant chevaux, bagages, etc.

C'était, en effet, la rentrée de l'Ecole et par conséquent, Saumur la coquette, allait redevenir joyeuse, et reprendre sa vie ordinaire ; car, Saumur sans officiers, c'est la morte-saison, et avec eux au contraire, c'est l'entrain, la vie.

Salut donc à MM. les jeunes officiers qui viennent cette année dans nos murs.

La taille réglementaire

Au moment où les engagements vont être contractés, les jeunes gens de la classe qui doit être appelée voudront sans doute apprendre quelle est la taille exigée pour les différents genres de troupes.

Taille minima : Infanterie, zouaves, chasseurs à pied et tirailleurs algériens, 1^m54 ; sapeurs-pompiers de Paris, 1^m63 ; cuirassiers, de 1^m70 à 1^m75 ; dragons, de 1^m64 à 1^m75 ; chasseurs d'Afrique et spahis, de 1^m59 à 1^m67 ; chasseurs à cheval, hussards et cavaliers de remonte, de 1^m59 à 1^m64 ; artillerie, pour la moitié du contingent, 1^m66 et, pour l'autre moitié, de 1^m62 à 1^m63 ; artillerie de forteresse, 1^m66 ; compagnies d'ouvriers, 1^m54 ; génie, 1^m66 ; ouvriers militaires

de chemins de fer, 1^m66 ; train des équipages, 1^m69.

La grève aux carrières

Il y a peu de chose à dire aujourd'hui sur la grève des carriers de Trélazé, si ce n'est qu'ils sont toujours très calmes, et que hier encore ils ont tenu deux réunions à la Maraichère.

La paie a eu lieu hier sur toutes les carrières. Il n'y a eu aucun incident.

On nous rapporte qu'à la réunion de vendredi soir, les grévistes ont expulsé un de leurs camarades soupçonné d'avoir des rapports secrets avec la commission.

Depuis avant-hier soir, des patrouilles de dragons, sous les ordres d'un brigadier de gendarmerie, parcourent la commune de Trélazé.

Les journaux de Laval disent que la grève n'a eu aucun contrecoup à Renazé.

Escroc

Un jeune homme portant l'habit ecclésiastique se présentait, la semaine dernière, dans deux magasins d'une ville voisine, et achetait divers articles pour la somme d'environ 200 fr.

Cet adroit filou, se disant vicaire à Nalliers, pria ses vendeurs de lui conduire ses colis à la gare et d'envoyer les factures au curé de Nalliers. Par hasard, un des colis ne put être expédié. Surprise du curé en recevant les factures ! Le véritable vicaire s'est rendu en toute hâte chez les commerçants, qui ont constaté avoir eu affaire à un escroc.

La police le recherche activement.

Cet escroc ne serait-il pas le même que celui qui dernièrement opérait dans les environs, dans les mêmes conditions, et dont il a été impossible de retrouver la trace ?

Accidents

Chalonnnes. — Jeudi dernier, vers 7 h. 1/2, plusieurs jeunes gens de Chalonnnes faisaient une course à bicyclette sur la route de Saint-Georges. Comme la nuit était noire et qu'ils n'avaient pas de lanternes, ils s'en revenaient lorsqu'en arrivant au Grand-Bras, l'un d'eux, Louis Bastard, culbuta par-dessus un toucheur de bestiaux, le nommé Delaunay dit la Chique, habitant Chalonnnes. Dans cette chute, Louis Bastard n'a eu que des écorchures sans gravité. Delaunay, au contraire, n'a pu se relever et on a dû le ramener à Chalonnnes dans une charrette à bras. Il a été aussitôt admis à l'hôpital. Cette accident serait dû à l'imprudance des vélocipédistes.

FILLE DE FRANCE

PREMIÈRE PARTIE

— Hélas, Monsieur le curé, il est protestant.

— Protestant ! Ah ! quelle fatalité !

— Vous pensez que je ne puis pas l'épouser ?

— J'hésite.

— Vous hésitez seulement... Si je refuse cette union, c'est la ruine des espérances de ma mère. Vous savez à quel point ma maman a besoin d'aïeance, sa raison est si chancelante ! Ah ! si je pouvais travailler, gagner....

— Que pensez-vous grand'mère ?

— Je ne lui ai pas encore parlé de ce différend. Voyez-là, Monsieur le curé. Mais il me vient une pensée : si Dieu aidant, je pouvais convertir mon mari ?

— Ce serait une grande miséricorde

de la part du Très-Haut que de vous donner cette gloire, Michelle ; mais vous aurez peine peut-être, à accomplir vos devoirs et si jamais vous veniez à oublier votre foi....

— Oh ! je mourrais plutôt mille fois ! et la Sainte Vierge que j'ai tant priée ne m'abandonnerait pas à ce point. Ce matin, j'ai mis mon mariage sous sa protection. Non, ceci ne saurait être à craindre, Monsieur le curé.

— Je le pense, en effet. Dieu aime la confiance et peut-être entre-t-il dans ses vues divines que vous soyez l'instrument de rédemption de cette famille.

— Alors, conseillez-moi, Monsieur le curé, votre expérience, votre affection seront mes guides.

— Je vais prier d'abord, dire demain ma messe à l'intention de votre décision, ma fille ; après mon action de grâce, je reviendrai ici. Soyez-là, Michelle, je vous dirai ce que m'aura inspiré ma prière.

Michelle rentra à la Roche-aux-Mouet-

tes, sa grand'mère s'était enfermée dans sa chambre après le départ de l'Allemand, pour prier et réfléchir. Sa mère jouait comme elle le pouvait, sur une vieille épinette, des airs de danse « pour la nocé ». Rosalie filait très joyeuse, le comte Hartfeld lui ayant donné un autre louis, qu'elle montra de suite à sa jeune maîtresse.

« Ce que je vas me nipper pour cet hiver ?

— Oh ! je t'en donnerai bien d'autres, va, répondit Michelle, si jamais je suis riche, j'aurai grand plaisir à répandre mes richesses. Qu'est-ce qu'il faut faire à présent pour t'aider ?

— Rien à présent. Je viens de ramasser les haricots secs pour l'hiver, il y en a une bonne provision.

— Alors, je me sauve dans ma tour. »

La fillette grimpa lestement chez elle, dans son coin perdu à l'angle est du château. Elle s'arrangea près de la fenêtre au has de laquelle venait battre la vague, et là, seule, l'âme au loin, elle entreprit de

ses doigts une grande besogne : réformer sa toilette, allonger ses jupes, mettre des hants à ses chaussettes, pour qu'elles puissent devenir des bas, fabriquer avec un crochet et du fil des gants pour ses pauvres petites mains brunies par le soleil et le travail. Oh ! quelle entreprise, avec de si minces éléments, de si insuffisantes matières premières ! Et ce bérêt de gamin, il fallait à tout prix lui trouver un successeur. Au couvent, avec des joncs, on se tressait des chapeaux de jardin. Elle allait en garnir un avec des bruyères. Sa robe de Première Communion lui fournirait un ruban blanc, et la mousseline blanche de la jupe pourrait couvrir un corsage, en cachant les agrandissements successifs.

Alors, elle s'ingénia, avec son goût natif ; elle improvisa une sorte de costume bariolé, étrange, mais en somme possible sur une plage, et grâce à sa souplesse, à sa belle santé, à ses cheveux épais et naturellement bouclés, à ses superbes yeux intelligents et profonds, elle trouva

le moyen d'être charmante, et quand elle se présenta ainsi vêtue dans le chemin de douanier, où elle avait rendez-vous avec le bon recteur de Saint-Enogat, il s'écria à sa vue :

« Quelle transformation ! on m'a changé ma petite Mouette ! »

L'enfant se mit à rire, très fière de son succès, très heureuse après la besogne astreignante de marcher au grand air ; elle répondit :

« J'ai réussi n'est-ce pas à m'habiller comme une fille à marier et non ainsi qu'une gamine des grèves ? Avez-vous pensé à moi, Monsieur le curé ?

(A suivre.) RENÉ GOURAUD.

Entre deux bonnes amies :

— J'avais mis des graines de capucines, dans un pot, à ma fenêtre. Eh bien, savez-vous ce qui est venu ?

— Des capucines.

— Non, un sergent de ville qui m'a dressé contravention.

DIVA Liqueur EXTRA FRÉMY

— Le même soir, presque à la même heure, un jeune homme nommé Jamin, tailleur chez M^{me} veuve Hamelin, place du Pilon, se trouvait au patronage Notre-Dame. Nouveau venu, il ne connaissait pas les êtres de la maison. En jouant et croyant passer dans le jardin, il sauta par une fenêtre et tomba dans un bassin où il y a à l'heure actuelle de 4 à 5 mètres d'eau, et qui se trouve immédiatement au-dessous de la fenêtre. Ses camarades, qui n'avaient pu deviner ses intentions pour les prévenir, coururent à son secours et avec des perches l'aiderent à sortir du bassin. Il fut conduit aussitôt chez sa patronne qui s'empressa de le soigner et, heureusement, cet accident qui aurait pu être mortel s'est réduit à un bain froid dans de l'eau vaseuse.

Étouffé par un haricot

Vendredi, à midi, on amenait de Basses-Indre (Loire-Inférieure), en voiture, à l'Hôtel Dieu de Nantes, un enfant de 7 ans, qui en jouant avait avalé un haricot cru qui l'étouffait littéralement.

Le pauvre petit était sans connaissance. On le transporta dans la salle des consultations et M. le docteur Vignard, chirurgien des hôpitaux, fut mandé aussitôt.

M. Vignard, pour sauver l'enfant, pratiqua aussitôt l'opération de la trachéotomie, il était malheureusement trop tard, la mort avait déjà fait son œuvre.

Demi-vins et piquettes naturelles

En raison de l'interprétation abusive donnée dans certaines contrées à la nouvelle loi relative aux demi-vins et piquettes naturelles, nous croyons devoir donner à nos lecteurs quelques indications utiles aux consommateurs de ces boissons.

Dans la circulaire n° 226, du 12 août 1897, que le directeur général des contributions indirectes a adressée à son personnel, nous lisons :

Par le sixième paragraphe, la circulation des boissons de marcs, dites piquettes, provenant de l'épuisement des marcs de raisins frais par l'eau, sans addition d'alcool, de sucre ou de matières sucrées, est autorisée si ces boissons sont à destination de particuliers pour consommation de famille et moyennant le paiement d'un droit spécial de circulation fixé à 4 franc par hectolitre en volume.

Il résulte clairement de ce texte que le producteur de ces boissons peut les vendre aux particuliers, et que les consommateurs peuvent les acheter sans aucune crainte de se mettre en opposition avec la loi. Ce qui est défendu, c'est la vente en gros de ces boissons au commerce qui pourrait s'en servir dans ses coupages.

Etat-Civil de Saumur

Publications de Mariage

Joseph-Philippe-Henri Avenati, propriétaire à Saumur, et Henriette-Marie-Joséphine Brault, institutrice, à Moullebene.

Charles-Joseph Berard, tailleur de pierres, et Emilie-Marie Turpio, tous deux à Saumur.

Claude-Marie-Joseph Poncin, cavalier de mauège, et Marie-Louise-Joséphine Lefresne, lingère, tous deux à Saumur.

Auguste-Louis Guillou, tourneur, et Eugénie-Joséphine Martin, chapeletière, tous deux à Saumur.

Florent Hupont, cultivateur, à Saumur, et Marie-Louise Deniau, cuisinière, à Angers.

MARIAGE

Le 9 octobre. — Baptiste-Désiré Boisard, cultivateur, à Angers, a épousé Joséphine-Marie Germon, couturière, à Saumur.

Le mariage et la longévité

Voulez-vous vivre vieux ? Et bien, dépêchez-vous de vous marier. C'est, du moins, le conseil que donne à ses clients et au public le docteur Schwartz, de Berlin, dans une brochure bien documentée qu'il vient de faire paraître et dont on s'occupe pas mal de l'autre côté du Rhin.

Le médecin allemand ne se base que sur des statistiques officielles, et il faut reconnaître qu'interprétées strictement elles ne manquent pas d'éloquence. Au surplus, voici les chiffres donnés :

La mortalité entre les âges de trente et quarante-cinq ans est de 18 pour cent chez les gens mariés. Chez les célibataires, elle s'élève à 27 pour cent. Sur deux cents personnes qui atteignent l'âge de quarante ans, il y en a cent vingt-cinq de mariées et seulement soixante-quinze de non mariées.

Et la proportion va en augmentant avec les années. Ainsi, à l'âge de soixante ans, on compte vingt-deux célibataires contre quarante-huit hommes mariés. A soixante-dix ans, il y a onze célibataires contre vingt-sept mariés. Enfin sur douze personnes de quatre-vingt-dix ans, neuf sont ou ont été mariées.

Quant à atteindre l'âge de cent ans, un célibataire n'a guère le droit d'y compter. En effet, sur cinquante centenaires, il y a trente-neuf mariés, veufs ou veuves.

Un joli coup de pioche

Un chercheur d'or vient de trouver à Coffee-Creek, en Californie, un lingot véritablement formidable dont la valeur est de 43,000 dollars, soit environ 215,000 francs. Jusqu'ici, le plus gros lingot connu avait été trouvé en Australie ; il valait environ 210,000 fr. et avait reçu le nom de *Welcome-Nugget*, ou « le lingot bienvenu ».

On ne nous dit pas quel nom a été donné à la monstrueuse pépite que l'heureux mineur a détournée en Californie. C'est elle à présent qui détient le « record du monde ».

Il n'importe : un coup de pioche de 215,000 fr., c'est un joli coup de pioche.

Le roi des pickpockets

L'Angleterre vient de perdre un personnage illustre en son genre. Il s'appelait Frel, et avait été surnommé « le roi des pickpockets ». Au temps de sa splendeur, il « travaillait » toujours vêtu d'habits d'une irréprochable élégance et les mains gantées de gants glacés. Il attribuait à ce costume une part de ses succès et de son impunité ; car les volés hésitaient à considérer et à faire arrêter comme un voleur ce gentleman aux gants irréprochables, et ce moment d'hésitation était souvent son salut. Il s'était illustré par maintes opérations audacieuses. Mais c'est à Epsom qu'il fit son chef-d'œuvre : il prit au prince de Galles son portefeuille dans sa poche.

Ce haut fait était le résultat d'une gaucherie entre Fred et ses amis. Fred gagna son pari, malgré toutes sortes de circonstances défavorables. On affirme que l'héritier de la couronne d'Angleterre jugea la chose plaisante et ne fit point poursuivre son voleur. La carrière de cet éminent pickpocket fut interrompue de façon singulière. Désireux de joindre à l'exploit dont nous venons de parler un autre exploit égal, il résolut de s'attaquer, toujours à Epsom, à l'un des plus opulents financiers, le baron de H..., et de lui dérober aussi son portefeuille.

Par malheur, le baron connaissait les traits de l'illustre fripon, et, le voyant près de lui, il lui dit : « Mon cher Fred vous venez trop tard. Je viens de perdre

tout mon argent sur le favori. Honorez-moi de votre attention un autre jour et, de préférence, avant la course. » Fred salua avec sang froid et se retira. Mais, depuis ce jour, rien ne lui réussit. Il finit par renoncer aux « affaires ».

La Raçon Grecque

La paix est donc signée et la raçon promise ; Les Grecs devront payer aux Turcs, sans entremise, Des tas d'or et fournir aux femmes des sultans Du savon du Congo pendant juste vingt ans. S. Zaphiros, au parfumeur Vaissier.

Le petit laveur de vaisselle et « Monsieur l'empereur »

Pendant le séjour de l'empereur d'Allemagne à Budapest, un tout jeune garçon de café, un « plongeur », qui avait cassé trente-cinq assiettes à son patron, était menacé de renvoi s'il ne remboursait pas les frais de la casse.

Ne sachant comment faire, le pauvre petit eut l'idée d'écrire en mettant un timbre pour la réponse, la lettre suivante à Guillaume II :

« Très distingué Monsieur l'empereur.

« J'ai cassé trente-cinq assiettes à mon maître et je dois les payer, mais je n'ai pas d'argent.

« Je vous prie donc de m'envoyer quelques florins.

« Je vous remercie à l'avance et je salue aussi votre femme et vos enfants. »

Le lendemain, le petit bonhomme était demandé au consulat d'Allemagne où on lui remettait cinq florins, avec recommandation de ne plus casser d'assiettes !

L'obéissance de la terre

Il paraît que la terre prend du ventre... Elle grossit d'année en année. C'est du moins ce que prétendent les savants du service géodésique de Washington.

Ces messieurs ont constaté, par des calculs irréfutables, que, depuis les dernières mesures prises par Rossels en 1856 et par Clark en 1886, le rayon de l'équateur a augmenté de quarante-deux kilomètres et demi.

Avec une prudence que l'on ne saurait trop louer, on a décidé toutefois avant de promulguer ce résultat à la face du monde ébahi, de procéder à une nouvelle mensuration du globe.

On pourrait convoquer M. Bertillon.

Médecine chinoise

Un voyageur a rapporté de San-Francisco où les Chinois pullulent, comme on le sait, le remède suivant dans lequel les célestes ont, paraît-il, la plus entière confiance.

C'est même plus qu'un remède ordinaire, c'est presque une panacée.

Elle se compose de racines de réglisse, d'écorce d'arbre, de cancrelats et hannetons desséchés, de la tête, la queue et la peau d'un lézard, d'un hippocampe et d'un autre petit poisson d'espèce indéterminée. On fait bouillir le tout ensemble, on boit l'infusion et l'on combat ainsi les troubles digestifs, le mal aux dents, la toux, les troubles de la vue et nombre d'autres affections.

Nos meilleurs pharmaciens vendent certainement des drogues moins efficaces.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France et les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e Itinéraire : Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe, 163 fr. 50 c.; 2^e classe, 122 fr. 50 c.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

LE PHILATÉLISTE SAVON VAISSIER

La boîte de 3 savons parfumés contient 10 timbres rares pour collectionneurs

REVUE HEBDOMADAIRE

9 octobre 1897.

Malgré les nouvelles extérieures généralement favorables, le marché garde une physiologie morose.

La cause en serait dit-on à la question monétaire, nous serions à la veille d'un renchérissement de l'argent.

Nous croyons que ces craintes sont très exagérées et qu'on ne tardera pas à revenir à une plus saine appréciation des choses.

Le 3 0/0 perd 0,40 centimes pendant la semaine et finit à 103,02 à terme.

Les offres du comptant ont continué à être suivies.

Le Crédit Foncier faiblit à 640.

C'est affaire de spéculation ; des offres bruyantes ont pesé sur un marché étroit. La Société Générale est ferme à 525 ex-coupon de 6,25.

Le Crédit Lyonnais a progressé à 777. Les recettes de nos grandes compagnies de chemins de fer continuent à être satisfaisantes.

L'augmentation depuis le 1^{er} janvier est de 26,307,000 fr.

Le Suez est plus faible mais ce n'est qu'un moment à passer, la spéculation à la baisse cherche à exploiter les mauvaises recettes momentanées.

L'Italien est lourd à 93,80, on dit que la baisse vient d'Allemagne.

L'Extérieure est à 62 3/4 ex-coupon.

L'arrivée au pouvoir de M. Sagasta a provoqué des rachats. Le change s'est amélioré.

Les fonds ottomans sont bien tenus. La conclusion définitive de la paix ne peut que leur profiter.

Les fonds Russes sont fermes sans grandes variations.

L'action Bec Auer mérite d'attirer l'attention. Les résultats de l'exploitation permettent de croire à des cours plus élevés.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le 25 Octobre 1897, à une heure, en l'étude de M^e JAMIN, notaire à Gennes (Maine-et-Loire),

LA TERRE DE JOREAU

Située communes de Gennes et Trèves-Cunault.

D'une contenance totale de 196 hectares

Composée de :

Vaste Château

Sur les bords de la Loire, à 500

Comme nous l'avons dit souvent, l'assurance sur la vie est une nécessité de l'heure présente. Mais encore faut-il choisir une compagnie qui puisse donner aux assurés toute sécurité.

A cet égard nous pouvons recommander la Nationale Vie, la plus riche des compagnies françaises d'assurances sur la vie.

Armand HÉRISSET

Pharmacien de 1^{re} classe de l'École Supérieure de Paris, ancien élève du laboratoire de bactériologie de la Faculté de Médecine.

Produits garantis. — Prix modérés SAUMUR, 73, rue d'Orléans.

BI-BORAX ORIENTAL

recette pour nettoyer les tapis

Voici un moyen facile de nettoyer les tapis sans les enlever. — Prenez un peu d'eau de Bi-Borax Oriental (une cuillerée à bouche par 1/2 litre d'eau) et frottez légèrement les tapis avec cette préparation.

La poussière disparaîtra complètement et les couleurs seront ravivées.

Exiger le nom *Bi-Borax Oriental* et les boîtes cachetées.

Théâtre de Saumur

Bureaux à 8 h. 1/2 — Rideau à 8 h. 1/2

Direction MONTEL

(Deuxième année)

Mardi 12 Octobre 1897

Début de la Troupe d'Opérette

Gillette de Narbonne

Opérette en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Edmond Audran.

Auteur de la Mascotte

Ayant obtenu plus de 600 représentations

1^{er} acte, *La Petite Chanteuse*. — 2^e acte, *Les Deux Rivaux*. — 3^e acte, *Parain et Mairaine*.

Le comte Roger de Lignolle	MM. Faber
Ollivier	Parquet
Griffardin	Giraud
Le roi René	Cahuzes
Le sénchal	Pelerbe
Barigoul	Jardel
Richard	Dartyl
Landry	Drevon
Gillette de Narbonne	Mmes Berthall
Rosita	Milly-Morbel
Châteaufort	B. Jeandelly
Boislaurier	C. Jeandelly
Carlotta	Souchet
Virginia	Gineste
Louisia	Delersy
Paula	Delahaye

Costumes entièrement neufs

Vu l'importance de cet ouvrage il sera joué seul.

La pièce sera accompagnée par l'orchestre du Théâtre d'Angers.

Prix des places ordinaires

Le Propriétaire-Gérant : P. GONET

mètres de Gennes, 3 kilomètres gare des Rosiers (express), ligne Paris, Nantes.

Grand parc, enclos de 109 hectares, jardins magnifiques, allées de magnolias, belles futaies, étangs, chasse superbe.

Susceptible d'un grand revenu.

Mise à prix : 300,000 fr.

UN MÉNAGE demande place dans une maison bourgeoise, l'homme comme jardinier ou cocher, la femme bonne d'enfant, femme de chambre ou aide de cuisine.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

38, Rue d'Orléans, 1 rue Beaurepaire, SAUMUR

Pétrole (par 5 litres)	le litre 0,30
Sucre cassé, 1 ^{er} choix	le kilo 1,00
— scié —	— 1,05
— cristallisé —	— 0,95
— pur canne	— 1,00
Café, bon mélange, le 1/2 kilo,	depuis 2,00
Rhum Sainte-Lucie, le litre,	depuis 1,20

ÉPICERIE SAUMUROISE

60, rue Saint-Nicolas, E. HUBERT, au coin de la rue Courcouronne

Bon vin rouge de ménage..... le litre. 0 35	Vins blancs mousseux, cuvée réservée, depuis... 1 00	Madère, Malaga, Samos, Frontignan, Kirsch, Rhum, Cognac, depuis..... 1 50 le litre.	Dépôt de toute Liqueur de marques
— supérieur..... 0 50	— carte blanche..... 1 25	Rhum Martinique..... 2 00 —	Cherry Brandy, Kummel Eckauer,
— Souzay..... 0 60	— chamois..... 1 50	— Prêcheur..... 2 50 —	Fockink et Rocher, Kummel Eckau O O
— supérieur..... 0 70	— or..... 1 75	Cognac..... 2 00 —	Cognac Martell, Chartreuse véritable,
Vin blanc du pays..... 0 50	— Cremant..... 2 00	— vieux..... 2 50 —	Cognac Hennessy, Cognac Boulestin,
— supérieur..... 0 60	Steeple-chase Sparkling..... 2 50		
21 litres pour 20 — Dégustation gratuite.	Champagne, Montebello, Moët, Rœderer, V ^e Clicquot, etc.		

Tous ces crus sont garantis authentiques.

Premières marques de vins de Bordeaux et de Bourgogne. — Cafés, Thés, Chocolats, Biscuits.

ÉPICERIE CENTRALE
FONDÉE PAR G. DOUESNEL
Produits Alimentaires
FÉLIX POTIN
E. ALLARDON, 28 et 30, rue St-Jean, SAUMUR
Articles d'Eclairage (Cours 1897-98)

Bougie bonne qualité, le paq. 2 net	Oriflamme, le bidon de 5 litres 2.10
— qualité extra, — 0.80	Luciline, — — 2.10
— extra supér. pr salons, le paq. 0.90	Par Caisse de 10 bidons, conditions spéciales.
— de luxe, triple pression, le paq. 1.00	Huile à brûler triple épuraton, le 1/2 kil. 0.40
Bonification de 0,25 par 5 kll. dans Saumur, et de 1 fr. pour hors Saumur.	Huile de colza Aurore, le bidon de 5 litres. 4.25

Sucre cristallisé pur canne, le kil. 0,95 c.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT FILS
Place de la Poste, Saumur.

BOUGIES	ORIFLAMME
Bonne qualité, le paquet 70 c.	Le bidon de 5 litres 2 10
Qualité extra — 80	LÉONINE
Qualité extra supér. — 85	Produit supérieur 2 15
— à trous — 85	Par caisse de 10 bidons, remise de 0 fr. 50.
Double pression — 95	Huile colza à brûler, 1/2 k. 40 c
Remise de 0,25 par 5 kilo.	Aurore, le bidon 4 25
Hors ville remise de 1 fr.	Alcool dénaturé sans odeur 1 fr. 20

Saumur, imprimerie Paul Godot

PAUL LAPLANCHE
47, Rue d'Orléans, SAUMUR
HIVER 1897-98

La Maison PAUL LAPLANCHE, 47, rue d'Orléans, autrefois 7 et 9, rue du Puits-Neuf, rappelle à ses nombreux clients qu'elle s'est considérablement agrandie comme détail, que, tout en ajoutant de nouveaux rayons de fantaisie elle a encore augmenté ceux qui existaient déjà et qu'ils trouveront chez elle mieux encore que par le passé toute la Bonneterie de Laine, Gilets, Pantalons d'hommes, Jupons, Caleçons, Camisoles de femmes, Bas et Chaussettes de Laine en tous genres, qualités particulièrement soignées et dans d'excellentes conditions.

A MEUBLEMENTS
H. HARDY GLACES ET SIÈGES EN TOUS GENRES **SAUMUR**
FABRICANT. CROIX-VERTE

MAISON CRÉMIEUX
TAILLEUR BREVETÉ
27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

EXPOSITION PERMANENTE ET GRANDE MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS POUR LA SAISON D'HIVER

Bel Assortiment de Draperies pour Costumes à 35 fr.
Pardessus édredon, Col velours depuis 25 francs, riches Pantalons 12 francs

Faits sur Mesure et livrés dans 24 heures.
La Maison Crémieux défie toute concurrence pour ses Tissus, sa façon très soignée et sa coupe.
27, RUE D'ORLÉANS, SAUMUR

30, rue Saint-Nicolas, Maison PAJAROLA fondée en 1860, à Saumur
Prenant ces vins par 12 bouteilles, il est fait 30 0/0 de rabais, payables 30 jours 2 0/0 ou 90 jours net.

Vins étrangers apéritifs		Vins blancs (Coteaux de Saumur)		Vins de Bourgogne (Blancs)		Vins de Bourgogne (Rouges)		Vins de Bordeaux (Blancs)		Vins de Bordeaux (Rouges)	
Madère..... la bouteille	1 75	Turquant..... 1893 la bouteille	1 25	Pomard..... 1885 la bouteille	4 »	Moulin-à-vent..... 1889 la bouteille	2 »	Margaux..... 1890 la bouteille	2 50	Sauterne..... 1888 la bouteille	1 50
Madère Cossart et Gordon... la bouteille	3 »	Brézé..... 1884 la bouteille	1 50	id. Ch. Bernard..... 1881 id.	5 »	Champigny grand cru..... 1893 la bouteille	3 »	Saint-Estèphe..... 1881 id.	3 »	Haut Sauterne..... 1887 id.	2 50
Vin d'Oporto Cossart-Gordon la bouteille	3 »	Brézé..... 1884 1/2 bout.	0 90	Corton..... 1889 id.	4 »	Champigny — —..... 1893 1/2 bout.	1 50	Saint-Emilion..... 1884 id.	3 50	Graves..... 1887 id.	1 50
Frontignan..... le litre	2 50	Brézé..... 1890 id.	0 60	id..... 1885 id.	5 »	Champigny — —..... 1884 la bouteille	1 50	Médoc..... 1881 id.	5 »	Barsac..... 1874 id.	6 »
Muscad de Frontignan..... la bouteille	3 »	Brézé grand cru..... 1893 la bouteille	2 »	Santenot Volnay..... 1885 id.	5 »	Champigny — —..... 1884 la bouteille	1 50	Latour-Carnet..... 1881 id.	5 »		
Vermouth Turin..... le litre.	2 25	Brézé id..... 1893 1/2 bout.	1 20	Nuits..... 1887 id.	5 »	Vins de Bourgogne (Blancs)					
Malaga blanc..... id.	3 »	Brézé id..... 1893 1/2 bout.	1 20	id. Ch. Bernard..... 1885 id.	5 »	Sauterne..... 1888 la bouteille	1 50				
Malaga noir..... id.	3 50			Beaune Ch. Bernard..... 1881 id.	5 »	Haut Sauterne..... 1887 id.	2 50				
id. noir..... la bouteille	3 »					Graves..... 1887 id.	1 50				
Roussillon doux..... la bouteille	2 »					Barsac..... 1874 id.	6 »				
Cognacs											
Cognacs vieux..... 1884 la bouteille	4 »										
Fine champagne..... 1874 la bouteille	4 50										
Rhum											
Rhum Trinité..... la bouteille	4 »										

PRIME. — A la fin de chaque mois a lieu un tirage comprenant 3 lots. 1^{er} lot, Une caisse 12 bouteilles Champagne Epernay. — 2^e lot, Une caisse 12 bouteilles Grands Mousseux. — 3^e lot, Une caisse 6 bouteilles Grands Mousseux.

Tout client dont l'achat est au moins de 3 fr. à la fois, a droit à 1 ticket; de 6 fr. 2 tickets; de 10 fr. 4 tickets, pour concourir au tirage mensuel.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant, Hôtel-de-Ville de Saumur 1897 **LE MAIRE**, Certifié par l'imprimeur soussigné,